



INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective

L'Agenda de l'association depuis le 25 octobre 2012 :

Octobre

Le 26, rencontre avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur la présentation du 10^{ème} programme d'aides financières - Brest (Parution à venir sur ce programme dans le n° 51 d'Info-Maires)

Novembre

Le 6, rencontre du Président et de la 1^{ère} Vice-Présidente du CG 29 pour un point d'actualité- Brest

Le 15, participation de la directrice de l'AMF 29 au comité de pilotage de la sécurité routière - Pleyben

Le 16, participation du Président JONCOUR à la réunion technique du schéma départemental eau et assainissement au CG 29 - Quimper

Le 17, présence du Président de l'AMF 29 à la remise de la légion d'honneur à Monsieur René FILY, Maire de Saint-Martin-des-Champs, secrétaire de l'AMF 29 et Président du CDG 29.

Le 20, participation de Monsieur LARS, Administrateur AMF 29, à la commission de financement de l'économie - Quimper.

Du 20 au 22, déplacement au 95^e congrès des Maires et Présidents de Communautés de France, à Paris-Expo de la Porte de Versailles.

Le 20, participation de Monsieur JONCOUR et d'administrateurs AMF 29 en réponse à l'invitation des Parlementaires du Finistère et de Madame LEBRANCHU, Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique

Le 24, présence du Président de l'AMF 29 à la remise de l'insigne de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite à Madame Viviane GODEBERT, Maire de Locmaria-Plouzané et Trésorière de l'AMF 29

Le 29, participation de Monsieur JONCOUR à la réunion de CDCl - Quimper

Le 29, participation du Président de l'AMF 29 à l'Assemblée Générale des élus référents sécurité routière - Châteaulin

Le 30, présence de l'AMF 29 à l'inauguration à Brest de l'agence Ouest Bretagne de la Caisse des Dépôts.

Décembre

Le 3, réunion avec le SDEF et Orange sur l'enfouissement des réseaux - Coray

Le 5, rencontre entre le Président de l'AMF 29, accompagné de Monsieur BELLIN, 4^e Vice-Président et de la directrice, et Monsieur Antoine BOURDON, Délégué territorial Finistère de l'ARS Bretagne - Quimper

Le 11, participation du Président JONCOUR au comité de suivi de la charte départementale de l'assainissement non collectif au CG 29 - Quimper

Le 12, réunion de Conseil d'Administration de l'AMF 29 - Châteaulin

Le mot du Président

L'AMF 29 et le CDG 29 aux côtés du Syndicat des Directeurs Généraux des collectivités territoriales

Depuis bientôt dix ans, dans le cadre du plan de développement de notre réseau pluraliste lancé en 2002, l'AMF 29 a noué des relations régulières et constructives avec les représentants finistériens successifs du Syndicat des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales (SNDGCT 29).

Cette volonté d'associer les DGS et secrétaires généraux à la vie de l'association s'est formalisée le 14 octobre 2011 par la signature d'une première convention bipartite actant de nos actions communes en matière de concertation, d'échanges d'informations, ou encore de communication et de formation.

Le 5 octobre dernier, à l'occasion du Carrefour des Communes du Finistère, une seconde Charte, tripartite cette fois, a été signée sur le stand de notre réseau pluraliste au Quartz-Congrès.

Nouvelle Charte entre l'AMF 29, le CDG 29 et le SNDGCT 29

L'offre de médiation est le moteur de ce nouvel accord.

Pourquoi avoir pris cette initiative commune ? Le plus souvent le maire et son DGS, ou secrétaire général, forment un tandem qui avance au même rythme et dans la même direction. Mais il arrive, pour des raisons très diverses, que ce tandem se grippe, qu'une perte de confiance s'installe entre le premier magistrat et son principal collaborateur : il est alors important que le dialogue ne soit pas rompu !

C'est ici qu'interviendraient les trois parties signataires : en proposant un accompagnement préventif dans une situation de dégradation de relations professionnelles. Cette fonction d'accompagnement constitue d'ailleurs une compétence légale attribuée aux centres de gestion depuis 2007, et la charte aujourd'hui signée ne sera qu'un maillon supplémentaire... et facultatif.



Photo Franck Bétermin

Une mise en œuvre optionnelle dans le respect du droit de se séparer d'un collaborateur

Bien entendu, ce dispositif de médiation ne pourra être mis en place sans l'accord des acteurs concernés. L'AMF 29 n'interviendra pas sans en avoir reçu la demande du maire.

La médiation une fois ouverte, l'objectif pour tous sera d'assurer l'efficacité du service public local et de rechercher un apaisement en évitant, autant qu'il se peut, le coût financier et humain du dispositif de fin de détachement sur emploi fonctionnel. Car si ce dispositif légal se révèle humainement éprouvant pour le dirigeant territorial, il est aussi financièrement très lourd pour la collectivité. Toute solution alternative pourrait trouver sa place dans le contexte contraint actuel...

Cette Charte ne représente qu'un recours consensuel et ne pourra par définition s'inscrire que dans l'hypothèse de relations professionnelles nouvellement dégradées. Plus la médiation sera précoce, voire préventive, plus le dialogue aura de chance d'aboutir, ou a minima, de réduire les coûts humain et financier.

Les communes recevront par courriel avant la fin décembre le texte intégral de cette Charte tripartite, et les maires en disposeront. Souhaitons que les situations qui pourront s'inscrire dans ce nouveau cadre soient très peu nombreuses...

Bien sincèrement
Jean-René JONCOUR



Crédit Agricole
Partenaire et acteur du développement local

Clin d'œil

Moments de cordialité au dernier Congrès National



Mot de bienvenue

A l'invitation de Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, et de l'ensemble des parlementaires du Finistère, la délégation de l'AMF 29 a pu se retrouver pour une soirée parisienne, rue de Lille.

Dans une grande cordialité, la ministre a accueilli tous les élus en rappelant l'histoire de cette tradition de réception parlementaire le mardi soir du Congrès, notant au passage le petit nombre d'élus de la pointe Bretagne de l'époque (une quatre-vingtaine) qui se déplaçait initialement fin novembre à Paris. Avec une délégation multipliée depuis par quatre, la logistique pour organiser une soirée conviviale se complique un peu. D'un accord unanime, l'exercice était en tous les cas réussi pour ce cru 2012.

Ce moment d'échanges et de retrouvailles aura aussi permis d'évoquer de grands dossiers tels l'acte III de la décentralisation : avec un calendrier aujourd'hui annoncé (dépôt du projet de loi en février, adoption au début de l'été prochain), les impatiences ont été entendues. Le besoin de temps se confirme un élément important de cette nouvelle phase de modernisation de l'action publique. Pas trop long certes reconnaît la Ministre, mais suffisamment pour une large concertation avec tous les acteurs, dont les élus et leurs associations représentatives. Une écoute renforcée qui se traduit par une attention portée sur les expériences de terrain et la diversité des territoires, et à ce titre le Finistère entreprenant, ainsi que la Bretagne pionnière de l'intercommunalité, ont été cités.

Le lendemain de cette réception, l'AMF 29 accueillait à son tour la délégation finistérienne pour un pot de l'amitié sur l'espace cocktail du stand AMF, et là le propos ministériel de la veille sur l'histoire de cette délégation aura trouvé un écho tout particulier : comment accueillir trois cents personnes dans 60 m² ? Contrairement au Ministère, notre association pluraliste ne peut pousser les murs sur le jardin : nous remercions tous les élus qui se sont déplacés de leur compréhension et de leur patience, qui aura permis un échange certes un peu confiné mais là aussi bien chaleureux !

Les infos en bref

En direct du 95^e Congrès des Maires et Présidents de communautés de France



Sur le thème central «Les Territoires, acteurs d'un monde en mutation», ces trois jours de travaux

auront abordé le quotidien du maire dans une société en profonde mutation, mais aussi, la place des communes et communautés dans les nouvelles orientations qui se profilent.

Un nouveau partenaire !



Signature de l'AMF 29, sur le Stand GrDF, d'une convention triennale formalisant les échanges constructifs existants entre les deux structures. De gauche à droite : Madame Viviane GODEBERT, Trésorière, Monsieur Jean-René JONCOUR, Président, Monsieur Bernard FOURDAN, Directeur territorial GrDF Finistère, Monsieur Dominique CAP, 1^{er} Vice-Président, Madame Isabelle LANNUZEL, Directrice.

Deux administrateurs AMF 29 honorés !



Monsieur René FILY, Maire de Saint-Martin-des-Champs et Secrétaire de l'AMF 29, a reçu la médaille de Chevalier de la Légion d'honneur des mains de Madame LEBRANCHU, Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, le samedi 17 novembre 2012.



Monsieur le Sous-Préfet de Brest a remis à Madame Viviane GODEBERT, Maire de Locmaria-Plouzané et Trésorière de l'AMF 29, l'insigne de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, le samedi 24 novembre 2012.



La Caisse des Dépôts accompagne les acteurs publics du Finistère
51 contrats de prêt ont été signés en 2012 avec des collectivités
ou des centres hospitaliers **pour 46 millions d'euros**

Pour étudier vos besoins de financement, contactez Gérard PÉHÉ AU 02 23 35 55 08



Les élus référents «sécurité routière» : l'assemblée générale du 29 novembre 2012 à Châteaulin



**JEUNES
CONDUCTEURS :
PRENDRE LA ROUTE
EN TOUTE SÉCURITÉ.**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Le 29 novembre dernier s'est tenue à Châteaulin la 3^{ème} assemblée générale des élus référents «sécurité routière» du Finistère, en présence de Jean-René Joncour, président de l'AMF 29, et de Sébastien Cauwel, directeur de cabinet du préfet.

Instaurée en 2010, la démarche de s'appuyer sur un élu référent des services de l'Etat pour diffuser la culture de sécurité routière, rencontre un succès grandissant puisqu'à ce jour 263 communes ont désigné ce correspondant.

L'action des élus de terrain, fins connaisseurs de leurs aménagements routiers et des comportements de leurs concitoyens, est vite apparue comme le pilier complémentaire de l'action de prévention des services de l'Etat.

En termes comptables, les efforts paient : le nombre de tués sur les routes du Finistère est passé de 69 en 2006 à 40 en 2011.

Néanmoins, ces résultats sont fragiles : le nombre de blessés hospitalisés continue d'augmenter, les jeunes représentent 36 % des tués sur la route, l'alcool est la cause principale de la moitié des accidents mortels et les usagers vulnérables (piétons, vélos, motos) représentent 40 % des victimes.

Les services préfectoraux s'appuieront plus que jamais sur le réseau des élus référents en leur proposant le programme suivant en 2013 :

- réunions thématiques sur les seniors, les transports scolaires, les déplacements doux et l'accessibilité, les évolutions réglementaires et les contrôles, la communication en sécurité routière,
- l'accompagnement dans la réalisation des projets de sécurité routière,
- la formation des animateurs jeunesse et des policiers municipaux.

En direct avec le Conseil Général

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement : un outil pour les territoires et la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère

Le Conseil général a décidé, par délibération du 17 octobre 2011, la mise en œuvre d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement dans le Finistère, qui est l'un des rares départements français à ne pas bénéficier d'une telle structure.

Le CAUE, dont la création a été actée lors de la séance plénière du 6 décembre dernier, aura pour principales missions : l'information et la sensibilisation des publics pour promouvoir une architecture, un urbanisme et un environnement de qualité dans le département, le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'architecture, d'urbanisme, ou d'environnement, la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels, l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover leur habitation.

Une enquête, réalisée auprès des 283 communes et des 26 intercommunalités du département par le Conseil général a conclu à une attente forte des territoires en matière d'urbanisme et d'architecture, et, de façon générale à un

besoin de conseils de proximité en amont de leurs projets. Un comité de pilotage, présidé par le Conseil général, et réunissant la DDTM, l'ABF, le PNRA, l'AMF29 et des professionnels, s'est réuni à plusieurs reprises pour engager une concertation entre les partenaires sur le fonctionnement et le statut de la future structure.

L'année 2013 sera consacrée au lancement de l'association avec l'installation du Conseil d'administration, présidé par un élu, et le recrutement du personnel.

Démocratie participative

Le Conseil général organise un rendez-vous citoyen sur le thème «L'usager-citoyen : affirmer ses droits dans les établissements et les services» le **mardi 18 décembre, de 9 h 30 à 17 heures, au Quartz à Brest**. Cette conférence portera un regard sur la place de l'usager et l'exercice de sa citoyenneté dans les établissements et services sociaux et médicaux-sociaux 10 ans après la loi du 2 janvier 2002 portant rénovation de l'action sociale.

Contrats de territoire et ingénierie

Le Président du Conseil général, Pierre MAILLE, invite les Présidents des 26 EPCI du Finistère le **vendredi 21 décembre de 11 h à 13 h, à la Maison du Département à Quimper**, à une réunion d'échange sur l'évolution des politiques de contractualisation du Conseil général et sur les besoins d'ingénierie des communes.



Avec SNCF, le Finistère choisit l'écomobilité.



L'aménagement du territoire en questions.

Par Philippe Paul, Sénateur du Finistère, Maire de Douarnenez



Le Finistère est un territoire riche de sa diversité. Une richesse qui nous oblige.

L'aménagement de ce territoire est une constante qui doit guider chacune de nos décisions, chacun de nos actes. Je mesure la nécessité de décliner cette exigence tant à l'échelle locale que nationale. C'est pourquoi, j'interviens, à chaque fois que la situation l'impose, pour rappeler

l'importance de permettre à chacun d'avoir accès aux services qui lui sont nécessaires. Accès aux services publics ou à la santé, déplacements facilités vers les centres de décision, prises en charge des enfants, telles sont quelques-unes des problématiques qui se posent au quotidien à nos concitoyens.

J'ai ainsi été amené à interroger les services de l'Etat sur la désertification médicale, le plus souvent rurale, mais aussi, parfois, urbaine qui entraîne des conditions d'accès difficiles aux soins (avec des situations de tension aggravées lors des périodes de congés, en fin de semaine et la nuit).

Les populations les plus touchées sont déjà les plus fragilisées : personnes isolées ou ne disposant pas de moyens de transport, revenus modestes, personnes âgées... celles-là même qui cumulent nombre de difficultés. La question est donc posée avec d'autant plus d'acuité !

La mobilité est, elle aussi, un sujet majeur qui touche tout un chacun. L'existence de nos voies express au nord et au sud de la Bretagne ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt : il est vital tant pour notre économie, que pour le quotidien des bretons, que nous puissions nous déplacer à l'intérieur comme à l'extérieur de la région en un minimum de temps et un maximum de sécurité.

Au-delà des déclarations partisans, la mise à 2 x 2 voies de la Route Nationale 164 qui relie Rennes à Châteaulin par le centre Bretagne est une bouffée d'oxygène attendue et promise depuis le Plan Routier Breton de 1959 !! Plus que des atermoiements ou des réponses d'attente, nous attendons des faits ! La partie finistérienne est en passe d'être terminée, l'ensemble de la Bretagne doit faire front sur ce dossier.

Concernant la ligne à grande vitesse (LGV), une liaison Paris – Brest et Paris – Quimper en 3 heures a été actée... Pourtant, son

horizon ne cesse d'être reculé. Or Il s'agit d'une priorité vitale pour l'ensemble des acteurs bretons professionnels comme particuliers, dont la concrétisation enclenchera un cycle vertueux en termes d'accessibilité, de coûts, de gain de temps, etc.

Pourquoi ces «3 heures» sont-elles si importantes ?

Pour des raisons d'image et d'affichage en termes d'attractivité mais aussi, et surtout, pour rendre le trajet aller-retour possible dans la journée : on ne peut demander à un voyageur de passer plus de 6 heures d'une journée dans un train pour aller à une réunion, un évènement ou simplement faire du tourisme.

En outre, notre département ne se limite pas à ses métropoles, et nombre de finistériens doivent encore ajouter de longues dizaines de minutes à ces 3 heures...

Enfin, les contraintes des zones rurales ne doivent jamais être sous estimées lors des prises de décisions. Il convient donc de bien évaluer, a priori, l'impact d'une modification législative ou réglementaire sur la situation de tous les territoires. L'exemple de la réforme des rythmes scolaires qui s'annonce illustre bien ce phénomène. Au nom de l'intérêt de l'enfant, qui nous a permis de tester tout et son contraire au fur et à mesure des réformes qui se succèdent au rythme des changements de ministres... Au nom de l'intérêt de l'enfant, donc, on nous propose de raccourcir la journée de cours. L'organisation de l'heure qui serait ainsi libérée pourrait échoir aux collectivités qui vont devoir s'organiser pour trouver les moyens humains et financiers nécessaires à la prise en charge des enfants.

Celle-ci qui pourra être mise en place sans problèmes majeurs, dans les grandes agglomérations (compétences sur place, économie d'échelle...) sera sans nul doute beaucoup plus complexe à mettre en œuvre dans les petites communes rurales.

Il n'est bien évidemment pas dans mon intention de reprendre les critiques qui voient dans cette décision l'amorce d'une volonté de suppression des écoles rurales pour les centraliser en ville, mais un dispositif mal pensé ou simplement pas assez réfléchi peut mettre en difficulté une organisation efficace qui a toute sa place dans notre société.

L'aménagement du territoire et la vision que nous en avons au travers de toutes nos décisions sont donc vitaux. Peut être ici plus qu'ailleurs. Face au vieillissement de notre population, il est plus que jamais nécessaire de faire preuve d'attractivité tant sur le plan démographique que de l'activité économique qu'elle soit agroalimentaire, industrielle ou touristique.